

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4208**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 5, rue Camille Desmoulins et appartenant à monsieur Franck Liaudet et madame Delphine Gonzalez

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4208**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 5, rue Camille Desmoulins et appartenant à monsieur Franck Liaudet et madame Delphine Gonzalez**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 5, rue Camille Desmoulins à Décines Charpieu, appartenant à monsieur Franck Liaudet et madame Delphine Gonzalez, et nécessaire à l'élargissement de la rue Camille Desmoulins selon l'emplacement réservé n° 100 au plan local d'urbanisme (PLU).

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, cadastrée AW 828 pour une superficie de 64 mètres carrés.

Aux termes du compromis, monsieur Franck Liaudet et madame Delphine Gonzalez céderaient ledit bien au prix de 75 € le mètre carré soit 4 800 € pour 64 mètres carrés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 4 800 €, d'une parcelle de terrain nu de 64 mètres carrés, cadastrée AW 828, située rue Camille Desmoulins à Décines Charpieu, appartenant à monsieur Franck Liaudet et madame Delphine Gonzalez et nécessaire à l'élargissement de ladite voie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1631, le 14 janvier 2013 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, à hauteur de 4 800 € pour l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.